



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR LA FOURNITURE  
DU MATERIEL ET DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES  
A LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**1. Objet du marché**

La Banque de la République du Burundi (BRB en sigle), à travers son site web [www.brb.bi](http://www.brb.bi) et le quotidien « **Le RENOUVEAU** », lance un Avis d'Appel d'Offres pour la fourniture du matériel et des consommables informatiques.

Les spécifications techniques des équipements voulus par la BRB sont reprises dans le Dossier d'Appel d'Offres dont les conditions d'obtention sont mentionnées au point 7 du présent Avis d'Appel d'Offres.

**2. Allotissement**

Le marché est présenté en douze (12) lots repris ci-après :

1. Accessoires, pièces et outils pour la maintenance du Parc informatique ;
2. Cartouches pour imprimantes et photocopieuses ;
3. Quatre-vingt-treize (93) ordinateurs de bureau all-in-one ;
4. Trente (30) ordinateurs portables HP EliteBook x360 1040 G10 ;
5. Vingt (20) ordinateurs portables HP Spectre x360 14t-eu000 2-in-1 ;
6. Une (1) imprimante-photocopieuse multifonctions pour la Direction de la Banque ;
7. Une (1) imprimante à papier cartonné pour le Service SRC ;
8. Quinze (15) imprimantes noir/blanc à usage intensif pour les guichets de la Banque ;
9. Six (6) imprimantes en couleur ;
10. Quinze (15) onduleurs pour les Agences ;
11. Six (6) rétroprojecteurs ;
12. Un (1) écran 55 pouces.

**N.B** : Les lots sont distincts et indépendants. Les soumissionnaires peuvent postuler pour un ou plusieurs lots.

### **3. Financement du marché**

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

### **4. Monnaie de soumission**

Le montant de la soumission est entièrement libellé en Franc Burundi. Les montants devront être exprimés Taxes sur la Valeur Ajoutée Comprises (TVAC).

### **5. Conditions de participation**

La participation au présent marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour la satisfaction du présent marché.

Le groupement de soumissionnaires pour le présent marché n'est pas autorisé.

Ne peut participer au présent appel d'offres toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi).

### **6. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)**

Le Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent Avis d'Appel d'Offres ;
- b) Allotissement du matériel et consommables informatiques à fournir ainsi que leurs spécifications techniques ;
- c) Les critères de cotation et de pondération des offres.

### **7. Acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le Dossier d'Appel d'Offre(DAO) peut être obtenu, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, par tout candidat soumissionnaire intéressé, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2<sup>ème</sup> étage, bureau n°2.27 BIS, Tél (+257) 22 20 40 98, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de **cent mille francs Burundi(BIF 100.000)** ou à déposer au compte numéro **CC11634** intitulé «*Compte Transit paiement BRB/BIF* », ouvert dans les livres de la Banque de la République du Burundi en son nom.

f. 60

## **8. Garantie de soumission**

L'offre doit être accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée au Burundi, d'un montant égal à cinq million de Francs Burundi (BIF 5 000 000).

La Banque ne peut pas accepter une garantie de soumission délivrée par une institution de Microfinance.

La garantie de soumission sera restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle ne sera pas restituée au soumissionnaire retenu qui se désistera.

## **9. Garantie de bon fonctionnement des équipements**

Le soumissionnaire qui aura gagné le marché devra garantir le bon fonctionnement des équipements pendant une période minimum de douze (12) mois calendaires, comptés à partir de la réception provisoire.

L'Attributaire présentera à la Banque de la République du Burundi une garantie de bonne exécution sous forme de garantie bancaire d'un montant égal à 5% du montant total du marché.

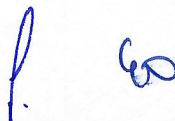
La garantie est libérée dans un délai d'un mois calendaire suivant la réception définitive des équipements, qui interviendra douze (12) mois après la réception provisoire.

## **10. Présentation et contenu des offres**

### **10.1. Offres techniques**

Les offres techniques devront contenir les documents suivants :

- a) L'acte d'engagement du soumissionnaire à exécuter le marché conformément au DAO;
- b) L'adresse précise et exacte du soumissionnaire (dénomination de l'entreprise, siège de l'entreprise, numéro de téléphone, email, etc.) ;
- c) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- d) Une attestation de non-redevabilité encore valide, délivrée par l'autorité fiscale ;
- e) Le certificat d'enregistrement à la TVA ;
- f) Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- g) La garantie bancaire de soumission ;



- h) Trois (3) références techniques des marchés similaires bien exécutés avec preuves à l'appui (procès-verbaux de la réception définitive) pour chaque lot à soumettre ;
- i) La preuve d'achat du DAO ;
- j) Les prospectus ou un échantillon pour un lot à soumettre ;
- k) L'attestation d'origine des équipements
- l) Le délai de livraison précis à partir de la date de signature du contrat.

**N.B: L'absence ou la non-conformité de l'un des documents énumérés ci-dessus constitue une cause de rejet d'office de l'offre.**

La Banque de la République du Burundi se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires.

## **10.2. Offres financières**

Les offres financières devront contenir les documents suivants :

- a) La lettre de soumission financière ;
- b) L'attestation de capacité financière de cent millions de Francs Burundi (BIF 100 000 000) délivrée par la banque agréée ;
- c) Les bordereaux des prix comprenant tous les droits et taxes payables au Burundi, en version papier et en version électronique (CD ou clé USB) ;

Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes, non actualisable et non révisables pendant toute la durée du marché.

**N.B :**

- 1. L'offre financière qui ne présentera pas les prix TVAC ne sera pas analysée et sera rejetée d'office ;**
- 2. La liste nominative du matériel et consommables informatiques ainsi que les prix proposés doivent être présentés dans un tableau en Excel lisible.**

## **11. Présentation des offres**

Les offres rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés au point 9 seront déposées en quatre (4) exemplaires, dont un (1) original et trois (3) copies, et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes sont glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offres pour la fourniture du matériel et des consommables informatiques à la Banque de la République du Burundi** ».

Les enveloppes contenant les offres sont envoyées à l'adresse ci-après :

**Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi**  
**1, Avenue du Gouvernement**  
**B.P. 705 Bujumbura**  
**Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28**  
**E-mail : brb@brb.bi**

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

**L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.**

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

## **12. Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

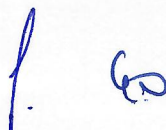
## **13. Dépôt et ouverture des offres**

Les offres **doivent** parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5ème étage) au plus tard le **30./12./2024** à dix heures (**10h00'**). Passé ce délai, aucune offre ne sera reçue.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à dix heures et trente minutes (**10h30'**) dans la salle des réunions du 4ème étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

## **14. Délai de livraison**

Le délai de livraison est de **quarante-cinq (45) jours calendaires** et commence à courir dès la signature du contrat.



## **15. Modalités de paiement**

Le paiement interviendra dans dix (10) jours ouvrables après livraison conforme et complète de toutes les fournitures faisant objet du présent marché, matérialisé par un procès-verbal de réception provisoire.

Il sera fait par virement bancaire sur présentation de la facture y relative au compte indiqué par le soumissionnaire gagnant.

## **16. Evaluation des offres**

L'évaluation des offres se fera en trois étapes et selon des critères ci-après :

- a) Examen de conformité aux critères administratifs éliminatoires et aux conditions du DAO ;
- b) Evaluation de l'offre technique (pondération 70%) ;
- c) Evaluation de l'offre financière (pondération 30%).

L'évaluation globale des offres se fera du point de vue technique et financière en opérant une moyenne pondérale des résultats obtenus à l'issue des évaluations des offres technique et financière pour tout soumissionnaire ayant franchi l'étape d'évaluation de l'offre technique.

Pour être qualifiée, l'offre du soumissionnaire doit se conformer à cent pour cent (100%) aux critères administratifs du dossier d'appel d'offres, conformément au « **Notez Bien (N.B)** » repris au point 10.1 supra.

**N.B** : Une note minimum de **soixante-dix (70) points sur soixante-dix (70)** à l'évaluation technique est exigée pour passer à l'ouverture et à l'analyse de l'offre financière.

## **17. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni l'offre la plus avantageuse.

## **18. Notification du marché**

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable et tout soumissionnaire sera informé, par écrit, de la suite réservée à son offre.

## **19. Renseignements complémentaires**

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du

Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 7; ou à l'E-mail ci-après:  
[brb@brb.bi](mailto:brb@brb.bi).

## **20. Droit applicable**

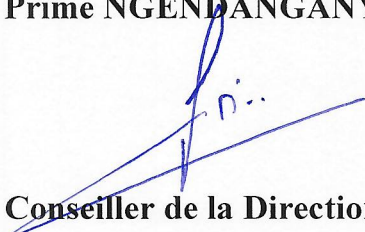
Le présent marché est régi par le Droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi).

Fait à Bujumbura, le 28 / 11 / 2024.

### **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**Prime NGENDANGANYA**

**Conseiller de la Direction**



**Marie Goreth NDAYISHIMIYE**

**2<sup>ème</sup> Vice-Gouverneur.**

